

Choix et souplesse

Assurance-vie avec participation

L'assurance-vie avec participation est une protection permanente souple qui offre les caractéristiques suivantes :

- Une protection de base comportant des garanties fondamentales – primes, prestation de décès et valeur de rachat
- Des participations (non garanties) versées au propriétaire de police pouvant servir à souscrire de l'assurance-vie additionnelle ou à payer une partie des primes. Les participations portées au crédit de la police sont dotées d'une valeur en espèces. Une fois créditée à la police, cette valeur en espèces est acquise et ne peut ni être réduite ni être utilisée de quelque façon que ce soit sans l'autorisation du propriétaire de police, sauf pour le paiement des primes.
- Un volet de placement fiscalement avantageux utilisant les participations versées aux propriétaires de police
- Une prime souple : payable pendant un maximum de 20 ans ou jusqu'à l'âge de 100 ans

La Canada-Vie offre deux produits d'assurance avec participation : *Le Réalisateur – Patrimoine* et *Le Réalisateur – Succession*. Vous choisissez un produit et personnalisez ses caractéristiques afin d'atteindre vos objectifs et de répondre à vos besoins financiers.

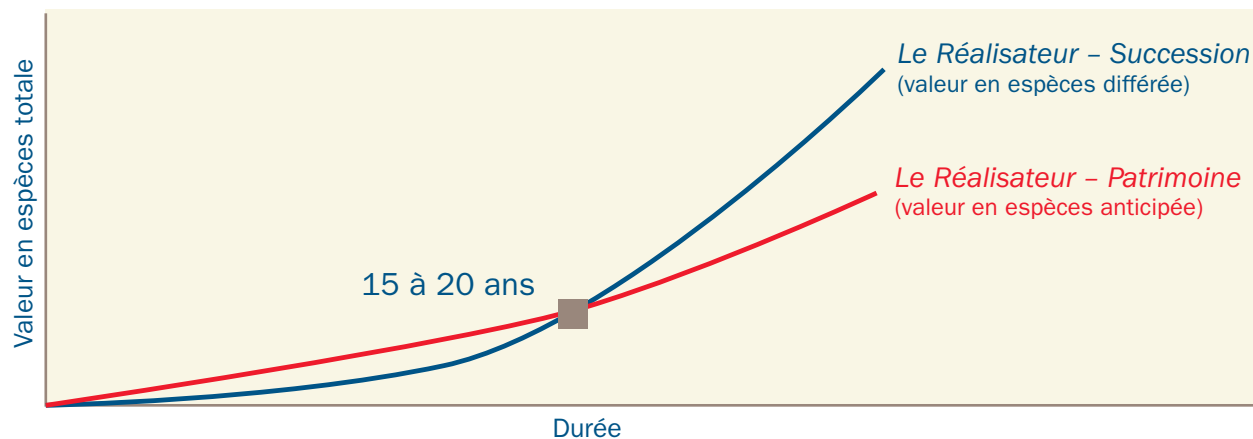
Le Réalisateur – Patrimoine vous convient-il?

- Recherchez-vous la possibilité d'accéder à la valeur en espèces de la police au cours des premières années?
- Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, avez-vous besoin de souplesse afin de vous adapter à l'évolution des rentrées de fonds de votre entreprise?
- Si vous approchez de la retraite, désirez-vous disposer d'une valeur en espèces à laquelle vous pourrez accéder une fois retraité?
- Désirez-vous souscrire une protection d'assurance-vie pour un enfant et pouvoir accéder à la valeur en espèces ultérieurement?

Le Réalisateur – Succession vous convient-il?

- Visez-vous à accroître la valeur en espèces de la police à long terme?
- Êtes-vous intéressé par la souscription d'assurance libérée supplémentaire en maximisant l'utilisation de l'avenant Option de dépôt supplémentaire?
- Tenez-vous à planifier votre succession et à améliorer sa valeur?
- Voulez-vous accéder à long terme à la valeur en espèces de la police à titre de rente de retraite?

Recherchez-vous la souplesse nécessaire pour accéder à la valeur en espèces de votre police à court ou à long terme?



Entre les 15^e et 20^e années environ, selon l'âge, le sexe et d'autres facteurs, les valeurs en espèces du Réalisateur - Succession et du Réalisateur - Patrimoine seront égales.

La valeur en espèces d'une police est constituée de la valeur en espèces de base garantie et de la valeur en espèces qui provient des participations (qui ne sont pas garanties).

- *Le Réalisateur - Patrimoine* : vous pouvez accéder à la valeur en espèces de base garantie à compter de la première année d'assurance.
- *Le Réalisateur - Succession* : vous pouvez accéder à la valeur en espèces de base garantie à compter de la septième année d'assurance.

Le Réalisateur - Succession, grâce à l'avenant Option de dépôt supplémentaire, vous permet de maximiser la capitalisation fiscalement avantageuse tout en équilibrant la valeur en espèces à court et à long termes. Vous pouvez ainsi atteindre le point où *Le Réalisateur - Patrimoine* et *Le Réalisateur - Succession* s'équivalent.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie, demandez un exemplaire des brochures suivantes à votre conseiller en sécurité financière ou consultez notre site Web à l'adresse www.canadavie.com :

- Pourquoi envisager une assurance-vie avec participation de la Canada-Vie?
- Assurance-vie avec participation – brochure à l'intention du client
- Données financières sur l'assurance-vie avec participation
- Rapport sur les placements du compte de participation

Ensemble, on va plus loin^{MC}